cadre21

Au coeur de votre stratégie #DevProf

cadre21.org

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Marie-Charlotte Dezutter
https://www.cadre21.org/membres/0c8a92b9405f6058b821e6fd

Date d'obtention : 2022-01-13 15:23:57

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

La méthode vise à responsabiliser les adolescents impliqués dans un cas de sextage. Les mesures éducatives ou judiciaires sont proportionnelles à la gravité des gestes posés et au degré de responsabilité des adolescents. Elle place au coeur de ses priorités les intérêts des victimes et tient compte des besoins des adolescents et de leur niveau de maturité et de développement. De plus, elle tient compte des intérêts des victimes.

La trousse d'intervention Sexto est un outil qui s'adresse aux intervenants scolaires en permettant une prise en charge immédiate des cas de sextage, afin de déterminer rapidement les circonstances de l'événement, la nature des gestes posés, l'étendue de la situation et les intentions des personnes impliquées. Ces informations permettent aux intervenants d'intervenir efficacement auprès de leurs élèves.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je connais maintenant davantage mon rôle, qui est de dresser rapidement un portrait de la situation lors d'un cas de sextage. Je dois guider mon intervention en tenant tentant d'identifier les circonstances entourant la situation, d'évaluer le degré d'explicitation sexuelle, de comprendre les motivations des personnes impliquées et d'établir l'envergure de la diffusion.

Je vais mieux savoir quel est le niveau d'intervention à privilégier en fonction de la situation et à quel moment faire appel au service de police.

Je sais maintenant que je peux confisquer l'appareil électronique d'un jeune de mon école si j'ai des motifs raisonnables de croire que des images et/ou des vidéos s'apparentant à de la pornographie juvénile se trouvent sur un appareil.

Finalement, je sais aussi qu'il est très important de ne jamais chercher à consulter les images et/ou les vidéos s'apparentant à de la pornographie juvénile.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je vais faire attention à préserver leur intégrité physique et psychologique, ainsi que leur identité et leur sécurité. Je vais également tenter de conserver le lien de confiance des élèves envers le personnel.

De plus, je dois limiter la transmission d'informations au strict minimum afin de protéger la vie privée des jeunes impliqués.